

Relevé des décisions

CPF-127/2024/D1236 : Ouverture des travaux et adoption du projet d'ordre du jour

Le Conseil permanent de la Francophonie a tenu sa 127^e session (extraordinaire) le 19 juin 2024 en visioconférence, sous la présidence de la Secrétaire générale de la Francophonie, Son Excellence Madame Louise Mushikiwabo.

Le Conseil permanent a adopté l'ordre du jour de sa 127^e session (extraordinaire).

CPF-127/2024/D1237 : Mécanisme de suivi et d'évaluation de la situation des Etats et gouvernements faisant l'objet de mesures des instances de la Francophonie

La Secrétaire générale a rappelé que c'est à l'occasion de la 123^e session du CPF tenue en juin 2023 qu'elle a émis la proposition de doter l'Organisation d'un mécanisme de suivi et d'évaluation, à échéance régulière, de la situation des pays à la suite d'une rupture de la démocratie ou de violations massives des droits de l'Homme. Cette initiative visait notamment à combler le « silence politique » de l'Organisation entre la décision de suspension et le réexamen de la mesure de suspension, qui n'intervient habituellement qu'après des élections de fin de transition. Elle s'est réjouie de l'aboutissement de ce projet au terme de la réflexion menée par le Groupe de travail mis en place à cet effet au sein de la Commission politique, réflexion nourrie par les travaux du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie (GROG) en septembre 2023 ainsi que par les conclusions de la séance à huis clos de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) à Yaoundé en novembre 2023. En remerciant la délégation du Liban qui a présidé les travaux du Groupe de travail sur le Mécanisme de suivi et d'évaluation et la quinzaine de délégations qui se sont impliquées, la Secrétaire générale a relevé l'importance de l'innovation que constitue ce mécanisme, avec son approche pragmatique et réaliste face aux situations de rupture de la démocratie. Tout en restant conforme aux fondamentaux de la Déclaration de Bamako, ce mécanisme établit un cadre d'examen souple et objectif, qui permet l'examen au cas par cas de la situation des pays concernés, avec des mesures graduelles plutôt qu'une suspension presque automatique. Elle s'est félicitée que ce mécanisme qui permet ainsi d'adapter, sur des critères précis, la décision du CPF, s'inscrive pleinement dans les valeurs fondamentales d'accompagnement, de dialogue et d'unité de la famille francophone.

En félicitant la Secrétaire générale pour l'ensemble des actions qu'elle mène face aux ruptures de la démocratie dans l'espace francophone, le Conseil permanent a salué son initiative de mener cette réflexion sur le suivi et l'évaluation de la situation des Etats et gouvernements faisant l'objet de mesures des instances de la Francophonie. Il s'est pleinement prononcé en faveur de l'analyse au cas par cas préconisée, tant dans les mesures à l'encontre des pays concernés que dans l'accompagnement de l'OIF, et ce dans la perspective d'un retour à l'ordre démocratique et constitutionnel et d'une sortie de crise durable pour les pays concernés. Le Conseil a souscrit aux trois idées-forces présentées dans le mécanisme :

- la réalisation par la Commission politique d'une évaluation de la situation a minima tous les 6 mois à compter de la date de prise de mesure contre un pays ;
- la possibilité pour la Commission politique d'entendre un représentant du pays concerné, pour permettre de mieux évaluer sa situation ;
- la possibilité pour la Commission politique de recommander au CPF l'une des adaptations suivantes de sa position : le maintien, l'allègement, le renforcement ou la levée de la mesure prononcée.

Particulièrement soucieux de la situation des populations civiles dans les pays concernés, le Conseil permanent a réitéré son attachement au maintien des programmes de coopération dont elles bénéficient directement.

Au terme des échanges, **le Conseil permanent a adopté le Mécanisme de suivi et d'évaluation de la situation des Etats et gouvernements faisant l'objet de mesures des instances de la Francophonie.**

CPF-127/2024/D1238 : Examen de la situation en Guinée

Dans le cadre du suivi des dispositions de la résolution qu'il avait adoptée lors de sa session du 8 février 2024, le Conseil permanent a entendu avec un grand intérêt l'intervention du Ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Guinéens établis à l'étranger, S.E. M. Morissanda Kouyaté, invité à échanger avec les Etats et gouvernements sur la situation en Guinée.

Après avoir rappelé la situation politique, sociale et économique ayant conduit à la prise de pouvoir par le Comité national du rassemblement et pour le développement (CNRD) le 5 septembre 2021, le Ministre a réaffirmé les engagements pris depuis lors par ces autorités en vue du retour à l'ordre constitutionnel et démocratique, et dûment mis en œuvre avec le soutien notable de l'OIF. Il a lancé un plaidoyer en faveur de la poursuite de l'accompagnement par toutes les composantes de la Francophonie pour contribuer à la stabilité et au développement auxquels les Guinéens aspirent légitimement. En saluant les valeurs de solidarité et de dialogue de la Francophonie ainsi que l'approche pragmatique dont la Secrétaire générale et les Etats et gouvernements membres font preuve à l'égard de son pays, il a fait part de toute la détermination des autorités guinéennes à poursuivre le processus engagé. Il a plaidé pour la réintégration de la Guinée au sein de la famille francophone.

En remerciant le Ministre pour sa participation à cette session, le Conseil permanent s'est félicité du climat de confiance entre la Guinée et l'Organisation et de l'appui apporté par celle-ci en termes d'expertise. Il a pris acte des informations apportées par le Ministre quant à l'évolution de la situation et aux engagements des autorités pour mener à bien la transition en cours. Le CPF a également pris note de l'annonce par le Ministre de la tenue du référendum pour l'adoption d'une nouvelle constitution d'ici à la fin de 2024.

En réponse à la question de plusieurs délégations concernant un chronogramme en vue des élections prévues au terme de la période de transition, le Ministre a fait état des nombreux défis à relever dans cette perspective, dont celui du recensement des électeurs, et sollicité l'appui de la communauté francophone pour atteindre l'objectif fixé, à savoir le retour à l'ordre constitutionnel. Plusieurs intervenants ont exprimé leur soutien à la réintégration de la Guinée au sein de la Francophonie tout en rappelant que le mécanisme dispose d'une approche graduelle et en demandant une meilleure visibilité sur le chronogramme de transition.

Au terme des échanges dont elle a salué le grand intérêt, la Secrétaire générale a annoncé qu'elle relayerait auprès de la Guinée la demande de disposer d'un chronogramme indicatif de la transition et qu'un projet de résolution d'application du Mécanisme venant d'être adopté sera proposé pour le cas de la Guinée pour la 128^e session du CPF, le 26 juin prochain.

CPF-127/2024/D1239 : Questions diverses

La Secrétaire générale a rappelé la séance d'information sur l'organisation du prochain Sommet et la visite à Villers-Cotterêts proposées par le secrétariat général du Sommet, le vendredi 28 juin 2024, et invité vivement les délégations à y prendre part.

CPF-127/2024/D1240 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 127^e session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.